Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 029-212900732-20260707-2026D052-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUIMAËC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUIMAËC n° 2026D052

Demandes de subvention pour la dépose et le conditionnement des retables à l'Église Saint-Pierre

L'an deux mille vingt-six, le 7 juillet à 19 heures
Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAËC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire de GUIMAËC.
Date de convocation : 24/06/2026
Présents : Pierre LE GOFF, Maryannick PENN, André NEDELEC, Mari Anna BOURGES-ALLAIRE, Fleur GUERIN, Stéphane GRASSIN, Géraldine MERRET, Maxime LESTRUHAUT, Sylvie RICOU, Alain TIRILLY, Isabelle CHAILLOU
Absents/Excusés : Jérémy LAINE pouvoir à Mari Anna BOURGES-ALLAIRE, Catherine BARON pouvoir à Fleur GUERIN, Patrick JAOUEN pouvoir à Pierre LE GOFF, Sébastien BOUGET
Secrétaire de séance : Fleur GUERIN
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 11 Votants : 14 Procurations : 3

Rapporteur : M. Pierre LE GOFF, Maire

Le maire expose à l'assemblée qu'une étude globale a été menée sur l'église Saint-Pierre et la chapelle Notre Dame Des Joies en 2024. Des devis ont été établis pour les travaux à faire en urgence afin de préserver les éléments mobiliers (3 retables de l'Église Saint Pierre).

Voici le tableau prévisionnel des dépenses :

Dépenses		**Recettes**		
Postes	Montant (€)	Financeurs	Montant (€)	%
Travaux de dépose et conditionnement des retables (130 heures)	12 991,40 €	DRAC : aide aux « travaux réalisés sur des objets mobiliers inscrits »	5 196,56 €	40 %
		Région : aide "conservation-restauration-valorisation des objets mobiliers protégés publics"	3 247,85 €	25 %
		Département : "aide à la conservation et la valorisation du patrimoine protégé au titre des monuments historiques"	1 299,14 €	10 %
		Autofinancement	3 247,85 €	25 %
Total	**12 991,40 €**	**Total**	**12 991,40 €**	**100%**

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'ACCEPTER le plan de financement prévisionnel relatif à cette opération.
D'AUTORISER le maire ou son représentant à solliciter auprès de la DRAC, la Région Bretagne et du Département du Finistère les aides mobilisables dans le cadre du projet de dépose et le conditionnement des retables à l'Église Saint-Pierre**.**

Fait et délibéré, à GUIMAËC, les jours, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

Le Maire,
Pierre LE GOFF